



Help, besoin aide urgente ...

Par **pmb06700**, le **02/06/2008** à **13:37**

Bonjour,

Nous (mon amie et moi) avons signé un compromis il y a 3 semaines (le dépôt de garantie a été encaissé (30000 euro)), nous allons déposer la demande du prêt ce mercredi.

Mon problème est que je travaille sur un site international pour lequel le PDG au niveau France vient de nous faire comprendre clairement ce matin lors d'une réunion de présentation des résultats que le site n'était plus important pour la société et il a rajouté que de notre responsabilité nous pouvons soit trouver une place dans un autre site soit faire nos CVs !!! Notre site subit effectivement depuis plusieurs années déjà un désengagement de la direction: plus d'embauches, fermeture de différents services ...

En clair, le site va fermer très prochainement ... Il n'y a pas d'écrit formel là-dessus, la volonté de la direction nous apparaissant comme étant de faire partir les gens petit à petit pour ensuite pouvoir tout simplement fermer le site ...

Suite à cela, vous comprendrez que le fait de m'engager sur un achat devient quelque chose à risque, si j'étais seul cela n'impliquerait que moi mais je vis avec mon amie et nos deux enfants ...

Je suppose que le fait de perdre son emploi suffit à rompre un compromis de vente et récupérer le dépôt de garantie mais dans mon cas il s'agit uniquement de fortes rumeurs et preuves de désengagement de la direction du site. Si j'avais su cela au moment de signer le compromis je n'aurais évidemment pas signé ...

Ma question est donc la suivante: ces faits sont-ils de natures suffisantes pour annuler le compromis et récupérer le dépôt de garantie ... Si oui comment dois-je procéder ?

Merci de votre réponse ... le plus rapide pour moi et aussi pour notre vendeur qui de fait devra trouver un autre acheteur ...

Cordialement ...